



DOUBLETTES

BUVETTE



CHALLENGE DEPARTEMENTAL DE PETANQUE SPORT ADAPTE

Boulodrome du Creusot, samedi 26 octobre 2019



CHALON SUD

Chalon-sur-Saône, le mercredi 18 septembre 2019

Affaire suivie par Elise GAUTHRIN BOURAGHDA

Contact : 03-85-94-08-69 ou 06-86-92-94-69

Objet : Challenge départemental de Pétanque Sport Adapté organisé par la Commission Sport Pétanque Handicap composée du Comité de Pétanque et Jeu Provençal 71, le Comité Départemental du Sport Adapté 71 et le Comité Handisport 71, en collaboration avec le club Joyeuse Pétanque Creusotine.

Mesdames, Messieurs,

La Commission Sport Pétanque Handicap composée du Comité de Pétanque et de Jeu Provençal 71 du CPJP 71, de Comité du Sport Adapté 71 et du Comité Départemental Handisport 71, en collaboration avec La Joyeuse Pétanque Creusotine, organise un challenge départemental de pétanque :

Samedi 26 octobre 2019, à partir de 09h45

Boulodrome NEF

Rue de la Paix, 71200 LE CREUSOT

Afin de permettre une bonne organisation, vous trouverez ci-joint la fiche d'inscription de la rencontre, à retourner **impérativement avant le vendredi 11 octobre 2019** par mail (sportadapte71@gmail.com) ou à l'adresse suivante :

CDSA 71 Pôle Associatif Paul Langevin, 2, rue Alphonse Daudet, 71100 CHALON S/S
Pour tous renseignements, vous pouvez joindre Elise GAUTHRIN BOURAGHDA (CTF, Agent d'Animation et de Développement du CDSA 71), par téléphone au 03.85.94.08.69 et 06.86.92.94.69 ou par mail : sportadapte71@gmail.com.

En espérant vous compter, parmi nous, pour cet événement, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations très sportives.

Jean-Maurice MARECHAL

Président du CDSA 71



PRESENTATION DE LA RENCONTRE

1. Organisation :

Ce challenge est organisé par la Commission Sport Pétanque Handicap (composée du Comité de Pétanque et de Jeu Provençal 71, du CDSA 71 et du CDH 71), en collaboration avec La Joyeuse Pétanque Creusotine.

2. Date et horaires :

Elle aura lieu **samedi 26 octobre 2019** selon les horaires suivants :

- 09h45 : Accueil des participants, vérification des licences et des certificats médicaux
- 10h30-12h : Challenge de pétanque en doublettes
- 12h-13h30 : Repas tiré du sac
- 13h30-15h15 : Suite du challenge de pétanque en doublettes
- 15h30 : Remise des récompenses, goûter et pot de l'amitié

3. Lieu :

La manifestation se déroulera au
Boulodrome NEF
Rue de la Paix 71200 LE CREUSOT

4. Public concerné :

Cette journée est organisée pour tous publics (hommes-femmes) de plus de 14 ans, licenciés annuels loisir et compétitif au Sport Adapté ou avec licences découvertes (pour la journée).

5. Challenge :

L'objectif est de prendre plaisir à pratiquer la pétanque dans un challenge sans la pression de la compétition. Cette journée peut servir d'entraînement pour les compétiteurs qui vont faire le Championnat Régional et peut-être se qualifier au championnat de France de Pétanque Sport Adapté.

Vous vous inscrivez en doublette déjà formée sur la fiche d'inscription à la fin de ce dossier. N'oubliez pas de donner un nom à votre doublette (sérieux ou fun) sur la fiche d'inscription. Si toutefois un sportif n'a pas de partenaire, il peut s'inscrire dans la



Comité Départemental du Sport Adapté 71

2, rue Alphonse Daudet – 71100 Chalon-sur-Saône

Téléphone : 03 85 94 08 69 – Portable : 06 86 92 94 69 – Mail : sportadapte71@gmail.com

Délégation du Ministère chargé des Sports, Membre du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF)

N° Siret 441 246 949 000 32 – Code APE 9312 Z – Association reconnue d'utilité publique par décret du 26 avril 1999 – J.O. du 2 mai 1999

partie réservée sur cette fiche et il pourra jouer en doublette avec d'autres sportifs seuls qui viendraient ou un bénévole.

Le règlement spécifique sera établi quand nous saurons le nombre d'inscrits (parties aux points + nombre de points ou au temps, avec formules sous forme de poules, flash, ...).

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE LE JOUR MEME CAR LES DOUBLETES SERONT DEJA RENTREES INFORMATIQUEMENT PAR LE COMITE DE PETANQUE POUR PERMETTRE LE BON DEROULEMENT DU CHALLENGE.

Les sportifs s'auto-arbitreront, et pour ceux qui ont des difficultés à ce sujet, des bénévoles pourront aider à l'arbitrage.

Une récompense sera attribuée aux trois premières doublettes et à la doublette qui fait preuve le plus de fair-play.

6. Tenue vestimentaire + apport de boules :

Les établissements s'assureront que les participants soient bien en tenue de sport.

Les sportifs apportent leur propre jeu de boules (3 boules par personne).

7. Repas du midi et buvette :

Le repas du midi pour chaque équipe sera tiré du sac (chaque équipe apporte son repas).

Une buvette sera proposée tout au long de la journée et sa recette sera versée au club La Joyeuse Pétanque Creusotine qui nous accueille chaleureusement.

8. Responsables techniques :

- Elise GAUTHRIN BOURAGHDA, Conseillère Technique Fédérale, Agent d'Animation et de Développement CDSA 71
- Christian RAGOT, Responsable de la Commission Pétanque Handicap du Comité Départemental de Pétanque et de Jeu Provençal 71.

9. Responsables généraux :

- Jean-Maurice MARECHAL, Président du CDSA 71, 03 85 41 52 48
- Robert DUTRONC, Président du Comité Départemental de Pétanque et de Jeu Provençal 71
- Daniel RIONET, Président du club La Joyeuse Pétanque Creusotine



Comité Départemental du Sport Adapté 71

2, rue Alphonse Daudet – 71100 Chalon-sur-Saône

Téléphone : 03 85 94 08 69 – Portable : 06 86 92 94 69 – Mail : sportadapte71@gmail.com

Délégation du Ministère chargé des Sports, Membre du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF)

N° Siret 441 246 949 000 32 – Code APE 9312 Z – Association reconnue d'utilité publique par décret du 26 avril 1999 – J.O. du 2 mai 1999

10. Participation financière :

Les licenciés 2019-2020 sont dispensés de frais de participation.

ATTENTION !!! Pour les non licenciés, les frais d'inscription ont été fixés à **20 Euros** (frais de la licence découverte, limitée à 2 par an et par sportif accompagné d'un certificat médical daté de moins d'un an).

POUR INFO :

2 licences découvertes = 40€ pour l'année

Une licence FFSA annuelle = 40€ avec la possibilité de participer à toutes les manifestations prévues.

11. Rappel sur les licences :

Les sportifs devront être titulaire **obligatoirement** de leur licence annuelle ou d'une licence découverte, accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive pour pouvoir participer à la rencontre.

Un contrôle des licences ou licences - découverte sera effectué sur place avant le début de la rencontre. Les personnes ne remplissant pas les conditions précitées ne pourront, en aucune manière, participer aux activités.

Pour information :

Aucune licence ne sera délivrée sur place. Aucune dérogation ne sera accordée.

12. Informations médicales concernant l'athlète

Les associations ou établissements s'engagent à remettre les informations médicales (voir fiche en en fin de dossier) sous enveloppes cachetées en cas d'intervention éventuelle d'un médecin.

Challenge Départemental de Pétanque Sport Adapté

Samedi 26 octobre 2019

Fiche d'inscription

A renvoyer impérativement **avant** le vendredi 11 octobre 2019.

Par mail à l'adresse : sportadapte71@gmail.com

Ou à l'adresse suivante :

CDSA 71- Pôle Associatif Paul Langevin - 2, rue Alphonse DAUDET
71100 CHALON-SUR-SAONE

Association ou Établissement :

Adresse : _____

Tel : _____

Mail : _____ @ _____

Responsable du dossier : _____

Inscription des participants :

Pour participer à la rencontre, **une licence FFSA annuelle est obligatoire (loisir ou compétition)**. Les personnes qui ne sont pas encore licenciées peuvent prendre une Licence découverte (20€ limitée à 2 par an et par sportif) valables uniquement sur la journée via le CDSA 71 : pour se faire, cochez la case correspondante dans le tableau ci-dessous.

LC : Licence Compétitive, LNC : Licence Non Compétitive, Licence découverte (1 jour)

	Nom Prénom	Date de Naissance	Licence découverte 20 euros	Si sportifs déjà licenciés FFSA N° licence + LC ou LNC
DOUBLETTE 1				
Nom de la doublette :.....				
DOUBLETTE 2				
Nom de la doublette :.....				
Sportif sans doublette (nous lui trouverons un partenaire)				



Comité Départemental du Sport Adapté 71

2, rue Alphonse Daudet – 71100 Chalon-sur-Saône

Téléphone : 03 85 94 08 69 – Portable : 06 86 92 94 69 – Mail : sportadapte71@gmail.com

Délégation du Ministère chargé des Sports, Membre du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF)

N° Siret 441 246 949 000 32 – Code APE 9312 Z – Association reconnue d'utilité publique par décret du 26 avril 1999 – J.O. du 2 mai 1999

INFORMATIONS MÉDICALES CONCERNANT L'ATHLÈTE

IMPORTANT : À mettre sous pli cacheté et à remettre au médecin chargé de la couverture médicale de la rencontre ou au médecin appelé en urgence.

NB : Ces renseignements peuvent être nécessaires au médecin en cas d'urgence !

Nom et Prénom de l'athlète :

Date de naissance :

Sexe : masculin féminin

Association sportive :

Code postal :

INFORMATIONS MÉDICALES :

1/ poids :

Nom du médecin traitant :

2/ type de handicap :

Adresse :

Téléphone :

- Déficience intellectuelle (Q.I)
 - <35
 - 35<QI<55
 - 55<QI<75
 - >75
- Maladie génétique ou chromosomique type
- Trouble délirant type
- Schizophrénie ou trouble schizophrénique type
- Trouble de l'humeur, trouble affectif bipolaire type
- Trouble du comportement, accès d'agitations type
- Anxiété, émotivité, troubles obsessionnels type
- Syndrome dépressif type
- Trouble de l'alimentation type
- Trouble du sommeil type
- Trouble de la personnalité type
- Autisme au syndrome autistique type
- Trouble hyperkinétique, trouble de conduite, tics type
- Autre trouble mental type

3/ déficit sensoriel :

VISUEL : type

Port de lunettes de lentilles

AUDITIF : type

Appareillage OUI NON

4/ antécédents médicaux :

- Epilepsie type de crise
- Maladies cardiovasculaires type :
- Asthme, autres affections respiratoires type :
- HTA variation de tension habituelle :
- Trouble de la coagulation type :
- Maladie neurologique type :
- Maladie rénale type :

- Allergies type :
- Affections dermatologiques type :
- Hernies type :
- Prothèses dentaires type :
- Problème orthopédique type :

5/ antécédents chirurgicaux :

Types :

6/ antécédents traumatiques sportifs :

Types :

7/ médication en cours :

Nom des médicaments	Posologie	Heures	Date de prescription

8/ allergies médicamenteuses connues :

9/ Autres types d'allergie :

10/ vaccination tétanos :

Date du dernier rappel :

11/ régime particulier :

Diabète : oui non

Autre type :

11/ joindre la photocopie :

De la carte de sécurité sociale

De la mutuelle complémentaire